

Protocole sanitaire au travail : les nouvelles évolutions à prendre en compte dans le secteur public



Pour accompagner la reprise progressive de l'activité dans certains secteurs tels que les commerces, les terrasses des cafés et des restaurants, les musées, les cinémas, les théâtres, le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19 a été actualisé le 18 mai 2021 par le ministère du Travail.

Les principales évolutions du [protocole national](#) par rapport à la dernière version du 23 mars 2021 portent sur :

- La mise à disposition d'autotests par les entreprises.
- La vaccination des salariés et des employeurs.
- Le renforcement des mesures d'aération et ventilation des lieux de travail.
- La préparation de la reprise de l'activité et le retour dans l'entreprise.
- Les règles en matière de télétravail inchangées.
- Les mesures d'hygiène et de distanciation physique.
- Le port du masque grand public de catégorie 1 ou de type chirurgical.
- La restauration collective.

Dans la fonction publique

Une circulaire du 29 octobre 2020 détaille les dispositions à prendre dans la fonction publique. Le télétravail 5 jours par semaine est dorénavant la règle pour l'ensemble des activités qui le permettent. Pour les agents dont les activités ne peuvent être totalement exercées à distance, l'organisation du service doit permettre de réduire leur temps de présence au maximum.

Les conditions de fonctionnement des administrations doivent être aménagées pour protéger la santé des agents et des usagers (mesures sanitaires, aménagement des horaires de travail et d'ouverture pour les services ouverts au public...).

A savoir :

Le ministère du Travail propose une [foire aux questions sur les mesures de prévention](#).

Le ministère de la Fonction publique propose un [questions-réponses sur la prise en compte de l'épidémie dans la fonction publique de l'État](#).

[pdf] [PROTOCOLE-NATIONAL-SANTE-SECURITE-EN-ENTREPRISE \(1\)](#)

Protocole national sanitaire du 23 mars 2021

